

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**PLAN STRATEGIQUE DE
PATRIMOINE (PSP)
BILAN INTERMEDIAIRE
& CONSOLIDATION
DES
ORIENTATIONS
STRATEGIQUES**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA Jeannine
GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques
PEYROT, Valérie RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) est le document de référence de la politique patrimoniale des organismes HLM (CCH art.L411-9).

Le PSP est un document obligatoire que l'organisme doit être en mesure de présenter aux autorités de tutelles.

Par délibération n°23 en date du 19 juin 2018, le Conseil d'Administration validait le Plan Stratégique de Patrimoine de Var Habitat, pour la période 2017 - 2026.

Le PSP permettait d'appréhender au mieux, compte tenu de l'état de connaissances des politiques liées au logement, les enjeux de la décennie :

- ✓ Répondre aux attentes des locataires,
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique, en s'inscrivant dans les pas de la « COP 21-3 »,
- ✓ Et accompagner le territoire dans son développement, notamment en matière d'offre de logements.

Dans un contexte national et international mouvant, et devant une évolution importante et justifiée des réglementations en matière de performance énergétique, il est nécessaire d'éclairer le Conseil d'Administration par la production d'un bilan à mi-parcours des effets de la mise en œuvre du PSP.

L'impact ainsi mesuré et l'indispensable adaptation aux nouvelles contraintes (crise de l'énergie, nouveau DPE etc.) permettent d'identifier les évolutions nécessaires de notre PSP d'ici son terme (2026), afin de consolider les orientations stratégiques de l'Etablissement.

Le Plan Stratégique de Patrimoine reste conforme aux réalités économiques de Var Habitat.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Prendre note du bilan du PSP,
- Valider le PSP consolidé, pour la période 2017 – 2026.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, prenant note du bilan du PSP et validant le PSP consolidé.

Le Président,

Thierry ALBERTINI